

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	4
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 octobre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAINT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**RETROCESSION A LA VILLE DES VOIRIES ET ESPACES VERTS
DE L'IMPASSE MAURICE RAVEL APPARTENANT
A LA SOCIETE LE FOYER**

2018.152

La société Le Foyer sollicite la Ville en vue de la rétrocession des voiries et espaces verts de l'Impasse Maurice Ravel.

Elle attribuera aux copropriétaires des voiries et espaces verts d'intérêt non collectifs et procédera aux travaux de remise en état du cheminement piéton.

Un document d'arpentage sera réalisé pour ne céder que les espaces tels que mentionnés au plan joint.

La commission d'aménagement du territoire du 12 septembre a émis un avis favorable.

AR PREFECTURE

016-211601026-20181018-CM_2018_152-DE

Regu le 26/10/2018

2018.152
nomenclature : 3.6.3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCEPTE la rétrocession des voiries et espaces verts de l'Impasse Maurice Ravel.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette rétrocession.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint,



Patrick SEDLACEK